



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 1 février 2011
19 heures 00

AS/VC

N° 001137

Mise en place d'un «
corridor « vélo de
transfert-cité scolaire
- Sécurisation des
usagers

Affiché le :

Le **mardi 1 février 2011 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle la démarche « Le collège en vélo » proposée par le Parc du Luberon dans le cadre de ses actions de déplacements doux, permettant de favoriser l'accès à vélo, par les scolaires, des établissements principaux du Luberon.

A la cité scolaire d'Apt, il existe une possibilité de création d'un corridor en site propre permettant de relier une sortie de la véloroute du Calavon directement à l'entrée principale de la cité scolaire.

Une rencontre, le 22 avril 2010, entre toutes les parties intéressées à ce projet, a permis de trouver une solution technique et une répartition des rôles afin d'apporter une sécurité accrue aux usagers (adolescents et adultes).

La Mairie d'Apt serait le maître d'ouvrage de cette opération qui serait réalisable grâce au soutien financier des différents partenaires (Conseil Régional Provence Alpes-Côte d'Azur, Conseil Général, fonds européens, etc.) et au soutien technique du PNRL.

Il convient à ce jour de valider l'intérêt de ce projet, de solliciter les aides nécessaires sur la base d'une première évaluation des travaux nécessaires et de confirmer le rôle du PNRL dans le soutien qu'il apportera à la réalisation de ce projet.

A L'UNANIMITE LE CONSEIL

CONSIDERE ce projet de corridor vélo en site propre comme une action pour l'accroissement de la sécurité pour les élèves pouvant venir à vélo à la cité scolaire, ainsi que pour favoriser l'augmentation de l'utilisation de la véloroute, facteur essentiel de déplacement doux dans ce bassin de vie ; la proximité du camping générera également un flux touristique importante ;

SOLLICITE les aides financières maximales auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Europe et de l'Etat afin de permettre la réalisation de ce projet ;

SOLLICITE du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur la mise en œuvre d'un avenant à la convention de mise à disposition foncière de l'emprise de la cité scolaire afin de pouvoir créer cet équipement ;

SOLLICITE l'aide et le concours du Parc du Luberon pour conduire le développement et la mise en œuvre tant administrative, financière, que technique de ce projet au travers une convention de mandat gracieuse ci-annexée à la présente :

DIT, qu'en application de cette convention le Parc du Luberon exercera le rôle de MANDATAIRE et devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la réalisation de l'ensemble du projet conformément au **programme (plans, descriptifs, planning et budget) approuvé par le Conseil Municipal.**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à lancer les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet et signer tous les documents utiles, notamment la convention de mandat avec le PNRL.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**